Nations Unies

S/PV. 7304



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7304e séance

Vendredi 7 novembre 2014, à 17 h 5

New York

Président :	M. Quinlan	(Australie)
Membres :	Argentine	M. Oyarzábal
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Chine	Mme Jiang Hua
	États-Unis d'Amérique	M. Arbogast
	Fédération de Russie	M. Leonidchenko
	France	M. Bertoux
	Jordanie	M. Al-Moumani
	Lituanie	Mme Jakubonė
	Luxembourg	M. Maes
	Nigéria	M. Adamu
	République de Corée	M. Lee Kyung Chul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Mulvein
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Doungous

Ordre du jour

Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2014/520, S/2014/521 et S/2014/522)

14-61540 (F)





La séance est ouverte à 17 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2014/520, S/2014/521 et S/2014/522)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'Article 11 du Statut de la Cour internationale de Justice, le Conseil de sécurité tient maintenant cette huitième séance pour élire un membre de la Cour internationale de Justice, en procédant à de nouveaux tours de scrutin afin de pourvoir le siège vacant restant.

Puis-je considérer que le Conseil est prêt à procéder à l'élection d'un membre de la Cour internationale de Justice pour pourvoir le siège vacant restant?

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil va maintenant procéder à un nouveau tour de scrutin. Je prie le préposé à la salle de conférence de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Sur l'invitation du Président, M. Gombo (Tchad) et M. Cabezas (Chili) assument les fonctions de scrutateur.

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres du Conseil doivent mettre une croix en regard du nom du candidat pour lequel ils souhaitent voter. Je rappelle aux membres du Conseil que seuls les candidats dont le nom figure sur le bulletin de vote sont éligibles. Tout bulletin de vote exprimant un vote en faveur de plus d'un candidat sera déclaré nul.

***

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que tous les membres du Conseil ont maintenant voté, et je prie le préposé à la salle de conférence de bien vouloir ramasser les bulletins de vote.

***

Le Président (*parle en anglais*) : Tous les bulletins ont été recueillis. Je rappelle au Conseil que, conformément à la pratique établie, les bulletins de vote au Conseil de sécurité ne seront pas comptés tant qu'on ne sera pas assuré que les bulletins de vote ont été ramassés à l'Assemblée générale. Le Conseil continuera de siéger en attendant de recevoir cette information.

***

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de bulletins déposés :	15
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	15
Nombre d'abstentions :	0
Majorité requise :	8
Nombre de voix obtenues :	
Mme Susana Ruiz Cerutti	9
M. Patrick Lipton Robinson	6

Par conséquent, Mme Susana Ruiz Cerutti a reçu la majorité requise des voix au Conseil de sécurité. J'ai communiqué par écrit le résultat du vote du Président de l'Assemblée générale.

J'informe les membres du Conseil que je viens de recevoir une lettre du Président de l'Assemblée générale qui se lit comme suit :

> « J'ai l'honneur de vous informer qu'à la 46e séance plénière de l'Assemblée générale, qui s'est tenue ce jour pour pourvoir le siège restant aux fins de l'élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice, le candidat suivant a reçu la majorité absolue des voix à l'Assemblée générale : M. Patrick Lipton Robinson. »

Par conséquent, aucun candidat n'a obtenu la majorité requise au Conseil et à l'Assemblée générale.

Je crois comprendre que le Président de l'Assemblée générale a proposé que l'Assemblée lève sa séance et se réunisse de nouveau lundi 17 novembre, à 15 heures, pour procéder au prochain tour de scrutin. Je propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, que nous fassions de même et que nous nous retrouvions lundi 17 novembre, à 15 heures, pour procéder à un nouveau tour de scrutin.

Il en est ainsi décidé.

Avant de lever la séance, je voudrais user de mes prérogatives de Président pour rappeler brièvement à tous ce que nous sommes en train de faire. Certes ces élections peuvent être un processus quelque peu épique, mais nous devons nous rappeler que la Cour internationale de Justice est l'un des organes primordiaux dont dispose le monde pour le règlement pacifique des différends et la primauté du droit. Le Conseil de sécurité a bien sûr, quant à lui, la responsabilité fondamentale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Et c'est la

raison pour laquelle il existe et la raison pour laquelle nous siégeons dans cette salle aujourd'hui.

Tous les États Membres sont souverains et ont le droit de se présenter aux élections dans ces deux organes, ainsi que dans d'autres. C'est quelque chose que nous prenons tous très au sérieux. Un processus tel que celui-ci est tout simplement le reflet de l'importance des principes en fonction desquels la communauté internationale, que nous représentons, s'est organisée pour préserver la paix et la sécurité. Je sais que ces propos peuvent paraître un peu lyriques, mais je crois qu'il est utile à l'issue d'un processus comme celui-ci, qui tend à s'éterniser et qui est loin d'être conclu, que nous nous rappelions exactement ce que nous sommes en train de faire. Cela dépasse largement le processus somme toute fastidieux consistant à remplir des bulletins de vote et à rester assis dans la salle en essayant de s'occuper.

Je remercie donc tout le monde pour la patience manifestée ces deux derniers jours, car il s'agit d'une tâche vraiment importante. Je remercie les interprètes et le personnel des services de conférence de leur assistance.

La séance est levée à 18 h 25.